Médicament générique

Un médicament est dit générique lorsqu’il est développé pour être identique à un médicament déjà mis sur le marché, appelé « médicament de référence ».

Un médicament générique contient les mêmes principes actifs que le médicament de référence et il est utilisé aux mêmes doses pour traiter les mêmes maladies. Toutefois, les substances inactives, le nom, l’aspect et l’emballage du médicament générique peuvent être différents de ceux du médicament de référence.

Les médicaments génériques sont fabriqués selon les mêmes normes de qualité que tous les autres médicaments.

Une société ne peut développer un médicament générique en vue de sa mise sur le marché que lorsque la période d’exclusivité du médicament de référence a expiré. Cette période est généralement de 10 ans à compter de la date de la première autorisation.

Chaque médicament a un nom approuvé appelé nom générique. Un groupe de médicaments dont les actions sont similaires ont souvent des noms génériques ayant la même consonance. Par exemple, la phénoxyméthylpénicilline, l’ampicilline, l’amoxicilline et la flucloxacilline font partie de la même classe d’antibiotiques.